

## ANNEXES

### A.5) Modalités d'implication des habitants

- A.5.1 - Commune de Persan
- A.5.2 - Commune de Beaumont-sur-Oise

## ANNEXES

- A.5.1 - Commune de Persan



## Les modalités de participation des habitants

Le principe de co-construction de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de ville.

Le format de la participation citoyenne est défini au regard du contexte local et des démarches déjà réalisées ou engagées.

Les modalités de participation citées ci-dessous peuvent évoluer, elles feront l'objet d'une évaluation et d'éventuels ajustements afin de s'adapter au mieux aux modalités d'engagement souhaitées par les habitants.

### *Les permanences du Maire*

Pour davantage de proximité avec les habitants, le Maire et ses adjoints reçoivent les Persanais sur rendez-vous. Un samedi par mois, M le Maire tient une permanence sur RV, C'est l'occasion d'échanger individuellement avec les habitants sur des sujets qui touchent leur quotidien à Persan. En sus de ces temps de rencontre avec M le Maire, il est également proposé des permanences sur RV un samedi par mois avec l'Adjoint au Maire délégué au logement et des permanences sur RV un samedi par mois avec l'Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme.

### *Les « rendez-vous des élus au marché »*

Rendez-vous hebdomadaire (chaque dimanche) avec les habitants, dans l'espace public, ils permettent des échanges informels et peu contraints sur le vécu des habitants dans leur quartier. C'est également l'occasion de les interroger sur leur participation à la vie de quartier et d'identifier différents niveaux de participation possibles : l'information, la consultation, la codécision, une participation ponctuelle (sur un projet, un évènement) ou dans la durée. Ces RV ont lieu en plein cœur du QPV.

### *Les réunions publiques et les cafés des habitants par quartier*

La Ville de Persan a fait le choix d'organiser sur chaque sur l'ensemble du territoire et en particulier sur le quartier « le Village » des réunions publiques par quartier et cela dès novembre 2024.

A ces réunions publiques s'ajouterons des cafés des habitants organisés chaque mois dans un quartier différent de la ville.

Ces temps seront animés par les élus en lien avec les directeurs des services municipaux et la responsable du pôle animation vie locale en charge de la politique de la ville.

Les cafés des habitants sont des rendez-vous très attendus par les habitants et sont l'occasion d'un dialogue avec les élus à l'appui d'un état des lieux très concret. Inscrits dans un calendrier régulier, ils permettront eux aussi de « prendre le pouls » des quartiers, tant sur les questions d'entretien que de la qualité du « habiter et vivre ensemble » et d'ajuster les réponses mises en œuvre.

### *Le centre social Agora*

La participation des habitants, l'appropriation du projet social et leur implication dans les décisions qui orientent son action sont un enjeu majeur pour les centres sociaux. La fédération a réaffirmé dans son projet fédéral (2015-2018) l'enjeu fort de développer le pouvoir d'agir des habitants au sein des centres sociaux, et plus globalement de

l'ensemble du réseau, en accompagnant notamment bénévoles et salariés dans la réflexion et la qualification sur le sens et les méthodes favorisant le développement du pouvoir d'agir de toutes et tous.

Enfin, la circulaire de 2012 de la CNAF, qui régit le fonctionnement et les règles d'agrément des centres sociaux pose une nouvelle fois très clairement la priorité mise sur le développement de la participation des habitants dans la vie du centre social.

Ainsi, la *participation des habitants* constitue l'existence même du projet centre social.

Que ce soit en tant qu'*adhérents, administrateurs ou partenaires* d'un centre social, les habitants participent à la vie de leur quartier et favorisent le développement social.

Vivre ensemble et prendre en compte les envies de chacun implique que les habitants soient engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets parce qu'ils sont les mieux placés pour agir sur ce qu'ils veulent changer dans leur quartier, ils deviennent acteurs de leur propre évolution.

Le centre social favorise cette participation et développe la responsabilisation des personnes face aux enjeux du quotidien. ***C'est un lieu d'initiatives et de construction de réponses adaptées aux réalités vécues par les habitants d'un territoire.***

A Persan, le centre social est en plein cœur du QPV, dans des locaux mis à disposition par VOH.

La participation des habitants aux activités du centre social l'Agora peut prendre différentes formes. Ils s'impliquent dans les diverses activités proposées telles que l'aide aux devoirs, l'animation d'ateliers, l'organisation de fêtes ou d'évènements dans le quartier... mais peuvent également proposer et mettre en œuvre des projets dont ils ont l'initiative.

### *Le diagnostic en marchant*

Le diagnostic en marchant est une balade urbaine organisée au sein du QPV. Les habitants, les bailleurs et la commune y participent chaque année avec des acteurs locaux (police, organisme de collecte des déchets...) afin d'identifier les besoins et les actions à mettre en œuvre notamment dans le cadre de l'ATFPB.

L'attention au cadre de vie est primordiale, l'espace public étant le lieu de circulation et de rencontre des habitants au quotidien.

### *Comité des locataires rives de l'Oise et village de Persan*

L'association, créée en juillet 2024, a pour but de représenter et défendre les locataires des résidences rives de l'Oise et du quartier le Village à Persan. Elle participe aux discussions sur la gestion des immeubles, les conditions d'habitat et le cadre de vie.

### *La maison des projets*

La maison du Projet a été souhaitée notamment par la ville dans le cadre du projet de réhabilitation du QPV comme étant un lieu de rencontres et d'animations. Ce lieu accueille des permanences des services municipaux (écrivain public, cours d'alphabétisation...), et les permanences des travailleurs sociaux du bailleur. Elle propose et organise également des animations menées par le bailleur et couplées avec des animations de la part de G.T.M. La maison du projet est également ouverte tous les mardis matin dans le cadre d'un Papo'thé pour échanger sur les souhaits et besoins des locataires par rapport à cet espace.

## *Le Fonds d'initiatives locales*

Le Fonds d'Initiatives Locales (FIL) est un dispositif destiné à développer et soutenir des actions favorisant la vie sociale au sein des résidences du patrimoine de Val d'Oise Habitat. Il comprend d'une part, une démarche de mobilisation et/ou d'accompagnement des initiatives locales, d'autre part, des moyens financiers. Le FIL est abondé par un budget annuel validé lors d'un Conseil d'Administration.

Le FIL se donne pour objectif d'inciter les associations au sein du patrimoine de Val d'Oise Habitat à s'investir davantage dans la vie des résidences et de soutenir les initiatives locales afin :

- ✓ D'améliorer l'ambiance des résidences et la qualité des relations entre locataires, mais également entre locataires et professionnels de Val d'Oise Habitat,
- ✓ De lutter contre l'isolement en favorisant la solidarité et les dynamiques collectives,
- ✓ De contribuer au renforcement de la qualité du cadre de vie.

Le FIL s'adresse en priorité aux associations de locataires, aux conseils citoyens et aux associations hébergées et œuvrant au bénéfice des locataires des résidences de Val d'Oise Habitat.

Le FIL soutient des actions susceptibles de contribuer à favoriser le lien social et améliorer le cadre de vie, à renforcer les solidarités au sein des résidences du patrimoine de Val d'Oise Habitat.

On peut notamment citer (liste non exhaustive) :

- ✓ Les actions d'amélioration du cadre de vie (opération de nettoyage, décoration de halls, embellissement des espaces extérieurs...)
- ✓ Les actions de convivialité (fêtes, animations, jeux de société, ...)
- ✓ Les actions collectives à caractère culturel, sportif, éducatif au sein des résidences et au bénéfice des locataires de Val d'Oise Habitat....
- ✓ Les actions de solidarité et de lutte contre l'exclusion (actions inter générationnelles, personnes âgées...)

Sont exclus :

- ✓ Les actions à caractère privé ou restreint, (au profit exclusif d'une ou de quelques personnes)
- ✓ Les clubs sportifs, les associations culturelles, si l'action n'est pas inscrite dans un projet collectif au sein de la résidence.

Deux appels à projet par an sont initiés par le Service Ingénierie Sociale. La Commission FIL se réunit deux fois par an, au plus tôt quinze jours après la date limite de dépôt des demandes de subvention. La commission étudie les projets présentés et statue sur le financement et son montant, dans la limite de l'enveloppe annuelle du Fond d'Initiatives Locales. Les décisions de la commission sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le FIL finance les fournitures et/ou prestations des projets au moyen d'une subvention d'un montant maximum de 60% du budget global, plafonné à 1000 € par projet.

## ANNEXES

### . A.5.2 - Commune de Beaumont-sur-Oise



## **FAIRE VIVRE COLLECTIVEMENT**

### **LE CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030**

#### **QUELLE PLACE POUR LES HABITANTS ?**

Associés dès la construction des priorités de ce contrat, l'implication des habitants dans le portage de la politique de la ville constitue une priorité d'action pour les six prochaines années.

La participation citoyenne est désormais reconnue comme un élément clé de la politique de la ville. Elle permet non seulement d'améliorer la qualité des décisions prises, mais aussi de renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale au sein des communautés urbaines.

En impliquant les habitants dès la phase de construction des priorités, on s'assure que les politiques mises en place répondent véritablement aux besoins et aux aspirations des citoyens. Cette approche favorise une gouvernance plus transparente et plus proche des réalités du terrain.

La participation des habitants des QPV, parce qu'elle est parfois difficile à mettre en œuvre, requiert des précautions et des conditions d'exercice auxquelles s'engagent les signataires du contrat de ville :

- ✓ Aller à la rencontre des habitants là où ils vivent (sorties d'école, marchés...)
- ✓ Adapter la participation des habitants aux besoins et à leurs contraintes (horaires, garde d'enfants...)
- ✓ Dans le cadre d'une participation définie et encadrée, les partenaires signataires s'engagent à apporter une réponse systématique aux remontées et demandes des habitants qui s'effectueront
- ✓ Restituer systématiquement aux habitants le produit des concertations
- ✓ Accompagner et dédier des moyens à la participation des habitants (matériels, humains, financiers...) au service des projets



### Rendre plus visibles les actions de la politique de la ville

La méconnaissance des actions du contrat de ville constitue l'un des principaux constats partagés lors des concertations citoyennes réalisées sur le quartier prioritaire.

En vue de s'assurer de l'efficacité des projets déployés, une communication systématique et accessible des actions conduites dans le cadre de ce contrat devra être déployée par les services de l'État et de la Ville.

La même exigence s'appliquera aux porteurs de projets financés annuellement : une diffusion d'informations devra être réalisée sur les réseaux sociaux, auprès des établissements scolaires concernés ainsi qu'auprès des associations agissant dans les quartiers.

**Je suis un acteur de terrain / une association, comment puis-je contribuer à faire vivre le Contrat Engagements Quartiers 2030 ?**

- **Participer** aux différents groupes de travail thématiques mis en place au fil de l'année ;
- **Proposer** des projets en réponse aux enjeux dans les quartiers ;
- **Participer** aux formations proposées sur les thématiques transversales ;
- **Inclure** les habitants dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

**Je suis un habitant, comment puis-je contribuer à faire vivre le Contrat Engagements Quartiers 2030 ?**

- **Rejoindre un Conseil Citoyen** : celui-ci participe à l'animation locale, est présent lors des temps institutionnels et met en place des actions pour faire vivre les quartiers.
- **S'investir dans des temps de concertation citoyenne** : pour ce nouveau Contrat de Ville, des méthodes innovantes vont être testées. Ainsi, des temps de formation pourront être mis en place pour les citoyens. Les professionnels sont également associés à ces réflexions.



• **Participer au baromètre habitants** : pour mesurer le ressenti des habitants des quartiers et entendre leurs attentes et leurs besoins, un outil va être mis en place. A l'aide d'un questionnaire passé auprès d'un panel représentatif de la population de chaque quartier, il va permettre de recueillir l'avis d'habitants qui ne sont pas forcément investis directement dans la vie de quartier et dont la parole est plus difficile à prendre en compte.

### Modalités et types de participation

|  | Niveau de participation | Qui ?  | Comment ?  | Qui anime ?  | Fréquence ?  |
|--|-------------------------|--|--|--|--|
| Définition à l'évaluation des besoins, des priorités et à l'évaluation du contrat de ville | Concertation            | Tous les habitants                                   | Démarche d'aller vers : tables de quartier, porteur de parole, rencontres à la sortie des écoles ou sur le marché, café en pied d'immeubles, ...     | Élus<br>Equipe projet politique de la ville<br>Conseil citoyen | Atelier de recueil de parole dans les fêtes de quartier<br><br>2 actions d'aller vers par an thématiques selon les besoins |
| Conseil citoyen  | Co-construction         | Groupe d'habitants volontaires formés et accompagnés | Jury d'examen des projets<br><br>Participation aux instances politique de la ville (copil/cotech)<br><br>Gestion d'un fonds de participation citoyen | Equipe projet politique de la ville                            | Toutes les 6 à 8 semaines  |
| Participation des bénéficiaires dans la construction des projets financés                  | Co-construction         | Habitants mobilisés dans les actions                 | Participation à la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des projets  | Associations et acteurs de proximité                           | Tout au long de l'année  |